

Les sacs écolos ont encore des progrès à faire

Sacs biosourcés ou en papier : les enseignes ont dû trouver des solutions pour répondre à l'interdiction des sacs plastique à usage unique. Mais tout n'est pas réglé : maîtrise des coûts à surveiller, confort d'utilisation à améliorer... Retour sur les conséquences de cette loi.

Le clap de fin des sacs plastique à usage unique dans les rayons des magasins, en janvier 2017, a été nettement moins médiatisé que la suppression des sacs en caisse, intervenue six mois auparavant. Les conséquences se révèlent certes moins importantes pour les clients car il revient aux distributeurs d'assumer les frais. En effet, en caisse, les enseignes proposent plusieurs solutions payantes depuis la mise en application du premier volet sur la suppression des sacs plastique détaillé par la loi de transition énergétique (LTE) pour la croissance verte. Par exemple, chez Carrefour, selon les formats des magasins, les clients peuvent acheter des sacs en papier kraft (10 centimes), en plastique souple (15 cts), des cabas (à partir de 70 cts) ou encore des sacs en coton bio (à partir de 2,50 €). À part organiser l'approvisionnement, il n'y a donc pas de répercussion sur le budget d'un magasin. Mieux, ces sacs servent à des fins marketing pour promouvoir l'enseigne et ses produits. Intermarché ou E. Leclerc sortent ainsi régulièrement des sacs avec des éditions spéciales.

Le sac biosourcé préféré au kraft

La donne change avec l'interdiction des sacs plastique à l'intérieur du magasin, car il est impensable d'imposer au client de payer son sac pour ses fruits et légumes, son fromage à la coupe, sa viande ou encore son poisson ! Et pourtant, la facture n'est pas neutre... Pour être en conformité avec la LTE, les enseignes ont le choix entre des sacs en papier ou en plastique biosourcé compostable. Ainsi, on mise sur le papier dans les centrales de Biocoop ou d'In-

Les enseignes privilégient souvent le papier kraft pour les produits bio.



termarché. Au sein de cette dernière enseigne, Xavier Bodin, qui a ouvert son supermarché de 948 m² en mars 2017 à Courbevoie (92), écoule ainsi 6 000 sacs papier par mois, pour un budget de 115 € HT. Chez E. Leclerc, Thomas Pocher, adhérent de Templeuve (59), privilégie le kraft « pour le bio, afin de valoriser ces produits onéreux. Pour le reste, nous utilisons des sacs biosourcés. La loi a entraîné une diminution des volumes mais le budget n'a pas baissé, car ces produits sont plus chers. »

En effet, sur le sac biosourcé, davantage choisi par les enseignes que le papier, « certains distributeurs nous avaient indiqué au démarrage du dossier que le prix était dix fois plus élevé que les versions en

« Même si nous utilisons moins de sacs, le budget reste important car les solutions biosourcées sont plus chères. Et en termes de relation client, ce n'est pas très satisfaisant car les produits sont peu valorisés et le toucher est particulier. »

Thomas Pocher, adhérent E. Leclerc de Templeuve (59)





CE QUE DIT LA LOI

■ **Le décret n° 2016-379 du 30 mars 2016 interdit la mise à disposition de sacs plastique à usage unique.** Cela a commencé par les sacs de caisse au 1^{er} juillet 2016 et, six mois plus tard, par les sacs proposés en rayon pour les fruits, les légumes, le poisson et la viande.

LES SOLUTIONS

■ **Les enseignes doivent utiliser des solutions recyclables.** En caisse, les distributeurs proposent des sacs réutilisables, en tissu par exemple. Dans le magasin, pour les fruits et légumes ou les stands traiteur, on retrouve des sacs en papier,

mais surtout des sacs avec une teneur minimale en matière biosourcée qui est passée de 30 à 40 % entre 2017 et 2018, et qui montera à 50 % à partir du 1^{er} janvier 2020, puis 60 % au 1^{er} janvier 2025.

LE COÛT

■ À titre indicatif et sur la base d'un sac de même épaisseur
En 100 % polyéthylène (désormais interdit):
 24 € les 3 000 sacs/semaine
En biosourcé biodégradable et compostable (conforme à la LTE):
 75 € les 3 000 sacs/semaine
En papier:
 90 € les 3 000 sacs/semaine

Source: fournisseurs/distributeurs

© BETTY IMAGES

demande... Et cette dernière va encore monter dans les années à venir en France, car la LTE impose un taux de biosourcé de plus en plus important au fil des années. La teneur minimale est passée de 30 à 40 % entre janvier 2017 et janvier 2018, et doit monter à 50 % à partir du 1^{er} janvier 2020, puis 60 % au 1^{er} janvier 2025. «*Le passage de 30 à 40 % s'est fait sans augmentation tarifaire, pointe le dirigeant. Pour la prochaine étape, à 50 %, techniquement, nous en sommes capables, mais le prix reste encore trop élevé. Notre challenge consiste à baisser les coûts et à investir en recherche et développement pour travailler sur la matière et la résistance.*»

Améliorer les qualités du biosourcé représente même une nécessité pour Thomas Poche. Au-delà de l'aspect tarifaire, le dirigeant estime que «*les solutions actuelles ne sont pas encore satisfaisantes. Le rendu et le toucher des sacs ne sont pas valorisants pour les clients et la résistance reste encore à parfaire. De plus, on cherche à supprimer le plastique, mais 50 % des emballages en fruits et légumes restent encore sur du plastique*». Pour le moment... Sophie Gillier souligne que «*dans le cadre de la feuille de route de l'économie circulaire, une réflexion est engagée pour rationaliser les usages du plastique, et l'État attend des engagements pour juin sur le sujet. Les distributeurs ne peuvent pas tout faire seuls, et il va falloir interpeller les fournisseurs, sans perdre de vue les usages et besoins*». Cette démarche semble plus avancée aux Pays-Bas, où le magasin Ekoplaza d'Amsterdam, en partenariat avec le groupe de pression international pour l'environnement A Plastic Planet, teste en première mondiale, depuis le 28 février, une allée sans plastique. ■ **CLOTILDE CHENEVOY**

plastique, indique Sophie Gillier, chargée de mission environnement, nouvelles technologies et multimédia pour Perifem, l'association technique du commerce et de la distribution. *Les adhérents avaient aussi rencontré des problèmes d'approvisionnement en sacs papier car les fabricants ne pouvaient répondre à toutes les demandes. Et il y a eu des soucis d'étiquettes qui ne collaient pas bien, ou encore des balances avec reconnaissance visuelle qui devenaient obsolètes car les sacs ne sont pas transparents*».

Investir en recherche et développement

Aujourd'hui, l'industrie s'est organisée. Reste la question du prix... Sphère, fabricant de sacs biosourcés, annonce un prix unitaire désormais «seulement» 2 à 2,5 fois plus élevé qu'un produit avec du polyéthylène. Maîtriser le coût représente d'ailleurs encore et toujours un enjeu pour Jean-François Gallet, le directeur général délégué du fabricant. «*Le biosourcé se trouve sur une rampe de lancement, indique-t-il. Dans le monde, la production de polyéthylène est de 98 millions de tonnes, et celle de la nouvelle résine oscille entre 200 000 et 500 000 tonnes. Les capacités doivent encore monter pour faire baisser les coûts.*» C'est le fameux jeu de l'offre et de la